

Groupe scolaire

Assomption Jeanne d'Arc

Pessac



Rentrée 2025



CIRCULAIRE DE RENTREE DU COLLEGE ET DU LYCEE

Chers parents, chers élèves,

Afin de préparer au mieux la rentrée 2025, vous trouverez dans ce courrier quelques renseignements sur son organisation, sur certaines de ses nouveautés mais également sur le fonctionnement de l'établissement.

UNE RENTREE ET UNE ANNEE AVEC SON ORGANISATION

Cette rentrée 2025 à Assomption – Jeanne d'Arc s'effectue avec l'équipe administrative suivante :

Monsieur Pierre LANDÈCHE, assurera la fonction de Chef d'établissement du collège et du lycée, et la coordination de l'ensemble scolaire.

Madame Marie-Noëlle MARCHESSEAU assurera la fonction de Chef d'établissement de l'école. **Mesdames Valérie CASSOU** et **Corinne VOLAND** assureront chacune la fonction d'adjointe de Direction. **Madame Corinne VOLAND** suivra plus particulièrement le lycée.

L'équipe de Direction est composée également d'une attachée de gestion, **Madame Armelle REYSSAC**, qui travaille en collaboration étroite avec la Direction et le conseil d'administration de l'Association de Gestion des Etablissements Assomption (A.G.E.A.). Elle est secondée par **Madame Emilie COLAS-BIGEY** au service comptabilité et par **Madame Caroline STAMPFLER**, pour les ressources humaines et l'organisation des sorties et des voyages.

Mesdames **Agnès SAINT-BLANCAT** et **Aïnhua RIOS** assurent le secrétariat du collège.

Madame **Laurence VILLEGOUREIX** assure le secrétariat du lycée.

Chaque année, un **contrat de scolarisation** est établi, il permet de clarifier les engagements respectifs entre les familles et notre groupe scolaire. L'inscription à Jeanne d'Arc- Assomption ne peut se faire sans l'acceptation de ce contrat de scolarisation.

Pour les collégiens et les lycéens, ce **contrat de scolarisation** faisait partie du dossier d'inscription, les familles l'ont donc normalement déjà signé.

Notre **Projet d'établissement**, promulgué il y a cinq ans, et que vous pouvez consulter sur notre site Internet (<https://jdapessac-assomption.eu/nos-atouts/le-projet-detablissement/>), reste notre feuille de route pour les prochaines années. Il est composé de cinq axes : celui de la spiritualité, celui de la dimension internationale, celui de la pédagogie, celui du vivre ensemble, et enfin celui de la valorisation des compétences.

Notre **site Internet** vous permet de suivre l'actualité de notre établissement. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Nous vous rappelons que la **restauration du groupe scolaire** est assurée par la **société ALIUM**. Les menus sont mis en ligne sur notre site Internet, accompagnés d'une fiche qui décrit les éventuels allergènes pour les élèves qui pourraient être sujets à des allergies.

Les voyages et les échanges, proposés dans de nombreux pays, permettent d'offrir à nos élèves une ouverture d'esprit et un épanouissement qu'ils sauront, plus tard, mettre au service de la société. Nous vous rappelons que ces voyages, s'ils sont un vrai plus proposé par l'établissement, sont accompagnés par des enseignants qui, pendant ce temps, ne peuvent pas assurer leurs cours habituels. Cependant, à chaque fois, les services de la vie scolaire, et notamment **Madame Muriel GRANGEAU** pour le collège et **Monsieur Xavier DUPRAT** pour le lycée, feront au mieux pour aménager les emplois du temps des élèves.

Depuis février 2021, le groupe scolaire Assomption - Jeanne d'Arc a intégré le programme européen **ERASMUS+**. Par ailleurs, nous avons obtenu le **label EUROSCOL**, décerné par le Rectorat de l'académie de Bordeaux, ainsi que le **label Ouverture Internationale**, décerné par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, qui sont autant de reconnaissance de cette mobilisation qui inscrit notre établissement dans une dynamique européenne, par le portage et la participation à des projets et par la construction de parcours européens dans la perspective de la création d'un espace européen de l'éducation.

Autant d'opportunités qui vont permettre aux élèves sélectionnés d'effectuer des mobilités longues, au minimum 2 mois, dans différents pays européens.

Pour les élèves et les familles de 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{nde}, intéressés par des mobilités ERASMUS+ sur l'année scolaire 2026/2027, une réunion d'information sera programmée le **lundi 6 octobre 2025**, à 18h00, dans la grande étude du lycée.

Les résultats au **Baccalauréat (100% de réussite avec 76,47 % de mentions, dont une mention Très bien avec félicitations du jury !!)**, ainsi que ceux du **Diplôme National du Brevet (99,24 % de réussite dont 93,28 % de mentions, avec vingt-cinq mentions Très Bien avec félicitations du jury)**, mais également l'adéquation entre les vœux d'orientation de nos élèves (post-bac ou post-3^{ème}) et ce à quoi ils aspiraient, reflètent la qualité du travail de l'ensemble de l'équipe éducative, et en particulier des professeurs principaux. Qu'ils en soient ici remerciés.

Notre **Projet Pastoral**, mis en œuvre sous la responsabilité du Chef d'établissement et animé par l'adjointe en pastorale, **Madame Véronique DROUINEAU et Madame Marie-Pierre de MONTARD**, explicite les propositions pastorales du groupe scolaire, inspirées de la fondatrice de l'Assomption, Sainte Marie- Eugénie MILLERET. Il est disponible pour les familles et les élèves sur le site Internet de l'établissement.

Le passage du **découpage de l'année scolaire en deux semestres**, expérimenté cette année 2024/2025, est maintenu **l'année prochaine à tout le collège et le lycée**.

Avec des périodes d'évaluation plus étalées, les élèves auront plus de temps pour maîtriser les matières et se préparer aux contrôles et examens, permettant ainsi une réduction du stress et de la pression liée aux évaluations fréquentes. Cela permettra également pour les enseignants, de moins « courir » après les notes.

LA RENTREE

LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2025

VOICI LE CALENDRIER DES DATES DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025-2026

L'établissement organise une journée de pré-rentree pour les enseignants, le vendredi 29 août 2025.

Tous les élèves feront donc leur rentrée le

LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2025

Elèves du Collège et du Lycée Général

Les demi-journées d'accueil seront animées par les professeurs principaux.

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Terminale
Lundi 1er septembre 2025	9h30/14h30 Repas offert	<i>Pas de cantine</i> 14h00/16h40	10h00/12h15 <i>Pas de cantine</i>	8h30/11h30 <i>Pas de cantine</i>	9h00/13h30 Repas offert	<i>Pas de cantine</i> 13h00/16h40	<i>Pas de cantine</i> 14h00/16h40
Mardi 2 septembre 2025	Début des cours pour tous les niveaux selon les emplois du temps qui auront été distribués la veille						

JOURNEES D'INTEGRATION DES CLASSES DE 6^{ème} ET DE 2^{nde}

Des journées d'intégration pour les **classes de 6^{ème} et de 2^{nde}** seront organisées en début d'année scolaire.

Pour le niveau 6^{ème} : trois classes les 25 et 26 septembre, et deux classes les 16 et 17 octobre 2025 (8h00/17h00). Coût : environ 115 €. Lieu : LASCAUX. Les élèves devront avoir un **certificat d'aisance aquatique** pour participer aux activités proposées. Nous aurions besoin de 5 parents pour accompagner cette sortie. Vous pouvez pour cela vous manifester au mail suivant : accueil@jdapessac.eu

Pour le niveau 2nde : 4 et 5 septembre 2025 (départ 8h00 le 04/09/2025 et retour vers 19h00 le 05/09/2025). Coût : environ 81 €. Lieu : Lescun (Pyrénées-Atlantiques).

Les circulaires pour ces sorties seront envoyées rapidement et à remettre aux professeurs principaux en début d'année.

TRANSPORTS POUR ARRIVER A JEANNE D'ARC ASSOMPTION

Nous rappelons que les élèves qui utilisent les transports en commun pour se rendre au collège ou au lycée peuvent bénéficier de tarifs réduits.

Si des attestations doivent être signées par l'établissement, vous pouvez les faire parvenir à l'administration de l'établissement afin qu'elles soient visées.

Notre établissement étant engagé dans une démarche développement durable, nous invitons les élèves à privilégier les modes de déplacement doux ainsi que les transports en commun pour rejoindre l'établissement.

ECOLE DIRECTE (COLLEGE & LYCEE)

Afin de faciliter la communication, nous utilisons un système d'information et de communication par Internet.

Ainsi, à partir d'une connexion sécurisée, vous pouvez utiliser les fonctionnalités de l'espace numérique de travail (ENT) du serveur **Ecole Directe** pour les collégiens et pour les lycéens, et consulter : l'emploi du temps de la classe, les absences et retards, le cahier de texte, les notes, envoyer & lire les messages (enseignants, secrétariat, comptabilité, vie scolaire).

Les codes **Ecole Directe**, pour les élèves déjà présents l'année dernière dans le groupe scolaire, n'auront pas besoin d'être réinitialisés. Pour les nouveaux élèves (6^{ème} et 2nde en particulier), ces identifiants et mots de passe seront distribués aux élèves à la rentrée, et les familles les recevront par mail.

Il est important qu'élèves et familles prennent rapidement l'habitude d'utiliser toutes les fonctionnalités de cet ENT et de consulter les nombreuses informations qui y sont mises régulièrement. Les périodes de confinement ont montré l'importance d'un tel outil.

LE CARNET DE CORRESPONDANCE VIA ECOLE DIRECTE (COLLEGE)

Pour cette rentrée 2025, le **Carnet de correspondance** des élèves au collège est entièrement numérique, sur **Ecole Directe**.

Les parents seront donc invités à le consulter régulièrement.

Pour les collégiens, les élèves auront une carte qui nous permettra de suivre les autorisations d'entrée ou de sortie dans l'établissement. Ils devront l'avoir à tout instant sur eux. Dans le cas contraire, toute sortie anticipée ne sera pas possible.

REGLEMENT INTERIEUR DES ELEVES ET « CARNET DE SUIVI »

Depuis la rentrée 2023, un nouveau **Règlement intérieur des élèves** (collège et lycée) est mis en place. Il a connu quelques modifications à cette rentrée 2025. Il devra obligatoirement être signé par tous les élèves et leurs parents (ou le responsable légal). Il fera l'objet d'un travail particulier en début d'année avec les professeurs principaux de chaque classe du collège et du lycée.

Il sera accompagné d'un **Carnet de suivi** (en version papier), un outil qui permettra d'accompagner chaque élève dans son travail et par rapport à son comportement. Son utilisation sera explicitée aux élèves en début d'année scolaire.

Au lycée, ce document prendra une nouvelle forme. Il sera appelé **Journal d'un lycéen**.

A noter que pour les lycéens, l'utilisation du téléphone portable est dorénavant strictement interdite dans le self du lycée, les escaliers, les coursives et les couloirs de l'établissement. Les téléphones portables ne sont donc autorisés que dans la cour de récréation, le foyer et la salle Marie-Eugénie.

AUTORISATION DE SORTIE (COLLEGE)

Afin d'éviter des conséquences fâcheuses sur l'organisation de la Vie Scolaire ainsi que sur le gaspillage des repas :

- Pour les élèves externes, pas de sortie de l'établissement avant 11h40 et retour obligatoire pour 13h05 ou 13h50 en fonction de l'emploi du temps de l'élève.
- Pour les demi-pensionnaires, **pas de sortie autorisée avant 13h30** si l'élève n'a plus cours de l'après-midi. C'est-à-dire que l'élève déjeune dans l'établissement et peut sortir après.

Les études sont donc obligatoires. Les demandes écrites pour une sortie anticipée ne seront plus prises en compte.

INSCRIPTION À LA PASTORALE – PRÉPARATION AUX SACREMENTS

Notre groupe scolaire, au collège comme au lycée, offre des propositions pastorales variées, en fonction des niveaux, du cheminement spirituel des élèves, et du respect des convictions de chacun.

Pour tous ceux qui le souhaitent, l'aumônerie est proposée à chaque élève désireux de découvrir ou d'approfondir un parcours spirituel et de Foi. En particulier, les élèves qui souhaitent préparer leur baptême, première communion, profession de Foi ou confirmation.

Vous trouverez avec cette circulaire un certain nombre d'informations sur l'organisation de la pastorale l'année prochaine à Jeanne d'Arc Assomption.

Nous rappelons que l'inscription à toutes ces activités liées à la pastorale est facultative.

L'INFO DU LUNDI



Tous les lundis matin, une **Info du lundi** sera affichée dans l'établissement, et envoyée (pour tous les niveaux) à tous les parents par **Ecole Directe**.

Cette feuille d'information est **un outil privilégié de communication entre l'établissement et les familles**. Des informations importantes, notamment administratives, y sont données ; certaines passent seulement par ce biais. Nous vous demandons donc d'en prendre connaissance systématiquement chaque début de semaine.

PHOTOS DE CLASSES SEPTEMBRE 2025

Les photos de classes et individuelles auront lieu :

- Le **lundi 8 septembre 2025** pour les collégiens.
- Le **mercredi 17 septembre 2025** pour les lycéens.

CALENDRIER CONGES ET JOURS FERIES 2025-2026

Vacances d'automne : **du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025**
 Vacances de Noël : **du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026**
 Vacances d'hiver : **du samedi 7 février au lundi 23 février 2026**
 Vacances de printemps : **du samedi 4 avril au lundi 20 avril 2026**
 Vacances d'été : **à partir du samedi 4 juillet 2026**

Jours fériés :

Mardi 11 novembre 2025 (Armistice)
Vendredi 1^{er} mai 2026 (Fête du travail)
Vendredi 8 mai 2026 (Victoire)

Pont de l'Ascension : **du mercredi 13 mai après les cours au lundi 18 mai 2026 au matin**
Lundi 25 mai 2026 (lundi de Pentecôte)

HORAIRES DES COURS PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE

Voici les horaires habituels des cours au collège et au lycée pour cette nouvelle année scolaire.

	Matin	Pause déjeuner	Après-midi
1^{ère} séquence	8h00/8h50		13h05/13h55
2^{ème} séquence	8h50/9h40		13h55/14h45
3^{ème} séquence	9h40/10h30		14h45/15h35
Récréation	10h30/10h50		15h35/15h50
4^{ème} séquence	10h50/11h40		15h50/16h40
5^{ème} séquence	11h40/12h30		16h40/17h30
6^{ème} séquence			17h30/18h20

NB : Les collégiens n'ont jamais cours l'après-midi sur les 5^{ème} et 6^{ème} séquences.

ETUDE ET CANTINE POUR LES COLLEGIENS

Elles fonctionneront dès le premier jour de cours pour les élèves inscrits, soit, cette année, le lundi 1^{er} septembre 2025.

Les élèves auront la possibilité de s'inscrire comme demi-pensionnaire sur une journée fixe (DP1) de la semaine, ou deux journées fixes (DP2), ou trois journées fixes (DP3). Les élèves qui mangent tous les jours sont DP4. Les familles seront facturées annuellement selon le forfait choisi.

Si des élèves externes, DP1, DP2 ou DP3 souhaitent s'inscrire pour des repas occasionnels, ils pourront acheter des tickets à l'unité *via* le Porte-Monnaie électronique sur Ecole Directe. La société de restauration ALIUM travaillant avec des produits frais qui doivent être commandés plusieurs jours en amont des repas, les élèves qui mangent occasionnellement devront s'inscrire au moins 10 jours en amont d'un repas pour avoir la garantie de bénéficier des menus programmés. Dans le cas contraire, ils pourront tout de même s'inscrire jusqu'au jour même, sans avoir cependant la garantie de bénéficier du menu prévu. Des repas de substitution seront fournis dans ce cas.

Les changements de régime ne pourront être pris en compte que par trimestre.

Les repas seront remboursés (à hauteur de 3,00 €/repas) automatiquement lorsque les élèves seront en sorties (stage en entreprise pour les élèves de 3^{ème} notamment) ou voyages (Erasmus+ notamment) programmés dans le cadre scolaire. Seules les absences d'un minimum de 7 jours consécutifs (avec certificat médical à l'appui) donneront lieu à un remboursement des repas (à hauteur de 3,00 €/repas). Aucun autre motif de remboursement des repas de la cantine n'est accepté.

Rappel des heures de l'étude du soir pour les collégiens : de 17h00 à 18h00.

Nous rappelons que les collégiens qui ne sont pas inscrits à la cantine n'ont pas le droit de manger à l'intérieur de l'établissement.

Comme mentionné dans la fiche financière 2025/2026, un forfait annuel de 185 € sera facturé par élève bénéficiant d'un PAI (Plan d'accueil individualisé) l'autorisant à apporter son repas personnel, pour couvrir les charges fixes (surveillance, chauffage, eau, électricité, nettoyage).

CANTINE

POUR LES LYCEENS

Le fonctionnement de la cantine est le même pour les lycéens que pour les collégiens.

Les lycéens qui ont cours le mercredi après-midi auront la possibilité de s'inscrire à la cantine le mercredi midi sur l'année. Ils peuvent donc être considérés comme des DP5.

Nous rappelons que les lycéens qui ne sont pas inscrits à la cantine n'ont pas le droit de manger à l'intérieur de l'établissement.

LIVRES SCOLAIRES

POUR LES COLLEGIENS

Ils seront distribués en présence du Professeur Principal au cours de la première journée, y compris ceux qui ne rentrent pas dans la gratuité (Travaux dirigés en anglais, autres langues vivantes, mathématiques ou français, musique, latin, etc.) et qui seront facturés aux familles.

Il est rappelé que les élèves sont responsables de la bonne tenue des livres. Ils devront les rendre en bon état en fin d'année. Cette remise en état se fera à la maison sous le contrôle et la responsabilité des parents. Tout livre perdu ou détérioré sera facturé à la famille.

Pour les élèves qui rentrent en 6^{ème}, et les nouveaux élèves sur les autres niveaux du collège, ils devront être munis d'un casque avec micro directionnel et prise jack unique. L'établissement pourra en fournir aux familles qui le demandent pour la somme de 46 euros. Une enquête sera réalisée rapidement en début d'année pour répertorier les demandes.

LIVRES SCOLAIRES

POUR LES LYCEENS

Les livres peuvent être achetés *via* le dispositif payant ARBS. Les cahiers d'activités sont également à la charge des familles.

Toutes les informations utiles vous sont communiquées dans le document ci-joint.

FOURNITURES SCOLAIRES COLLEGE



La liste des fournitures pour les collégiens est déjà mise en ligne sur le site Internet du collège.

L'établissement inscrit sa démarche dans une dynamique de développement durable et de respect de l'environnement. Dans cette liste de fournitures scolaires, nous vous suggérons de recycler au maximum le matériel que les élèves ont déjà, ou d'acheter des articles qui respectent l'environnement.

CASIERS POUR LES COLLEGIENS



Les élèves de 6^{ème}, étant affectés sur une classe pour l'année, n'ont pas de casier.

Seuls les élèves des classes de 5^{ème}, de 4^{ème} et de 3^{ème}, bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) leur permettant d'avoir un double jeu de livres auront un casier dans la salle d'étude du collège.

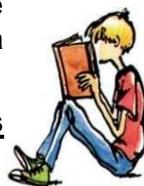
Comme les années précédentes, les autres élèves des classes de 5^{ème}, de 4^{ème} et de 3^{ème} pourront entreposer leurs sacs dans l'étude du collège pendant la pause méridienne.

POUR LES COLLEGIENS

La lecture au collège : Parce que la lecture reste une compétence primordiale qu'un élève doit maîtriser à son arrivée au collège, mais également un outil privilégié pour la construction du savoir de tout jeune, nous incitons les jeunes à lire chaque jour.

En conséquence, merci de veiller à ce que votre enfant ait **toujours un livre à lire dans son cartable** (revue à but pédagogique autorisée).

Un dispositif **¼ d'heure lecture** quotidien est mis en place afin d'inciter nos élèves à lire régulièrement. Il leur sera explicité en début d'année.



Conformément aux directives ministérielles, le **téléphone portable** ne pourra être utilisé dans l'enceinte de l'établissement. Pour les élèves qui en possède un, il doit être éteint et non visible.

ASSURANCE SCOLAIRE 2025-2026

Le groupe scolaire Jeanne d'Arc Assomption souscrit au collège à **FIDES Assurance, et à la Mutuelle SAINT CHRISTOPHE au lycée**, pour la garantie « **individuelle accidents** ».

Ces garanties couvrent la plus grande partie des activités faites dans le cadre du collège ou du lycée, notamment pour les sorties et les voyages scolaires.

Les familles n'ont donc aucune démarche supplémentaire à faire ni aucun document à fournir.

DEMANDE DE BOURSE NATIONALE 2025-2026

Pour les familles qui peuvent prétendre à une bourse scolaire, en collège ou en lycée, vous serez informés des démarches à effectuer au mois de septembre 2025.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au secrétariat de Direction de l'établissement, auprès de **Madame Agnès SAINT-BLANCAT** (secretariat.direction@jdapessac.eu) pour les collégiens, ou au secrétariat du lycée, auprès de **Madame Sandrine PIETRZAC-HENRIOT** (sec.lycee@assomption-bordeaux.com).

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Un exemplaire vous sera adressé au début du mois de septembre. Nous vous demandons de **CONSERVER L'ORIGINAL** et de **faire des photocopies** pour vos différents besoins (carte de transports scolaires, impôts, allocations familiales, ...).

PAIEMENT DES SCOLARITES, DE LA DEMI PENSION ET DE L'ETUDE

Les familles qui ont choisi le prélèvement automatique auront les prélèvements les 5 de chaque mois :

- du mois d'octobre 2025 au mois de juillet 2026 compris pour le collège
- du mois d'octobre 2025 au mois de juin 2026 pour le lycée.

Pour les familles qui ont choisi un autre mode de règlement, merci de nous le faire parvenir au plus tard le 5 de chaque mois (octobre 2025 à juin/juillet 2026 compris). Les règlements concernant le lycée doivent être envoyés au service comptabilité de Bordeaux.

Tout changement de régime (demi-pensionnaire / externe) se fera par écrit auprès de la comptabilité pour les collégiens (comptabilite@jdapessac.eu) et auprès du CPE pour les lycéens (cpe.lycee@jdapessac.eu). **Ils ne peuvent se faire que par trimestre.**

Pour les collégiens : la facture annuelle sera disponible sur **Ecole Directe** dans le courant du mois de septembre. En cas de modifications, une facture complémentaire vous sera envoyée.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter **Madame Emilie COLAS-BIGEY**, comptable du collège, à l'adresse suivante : comptabilite@jdapessac.eu (ou via ecoledirecte).

Pour les lycéens : votre facture (et toutes régularisations qui suivront) sera disponible sur Ecole Directe dans le courant du mois de septembre. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter **Madame Sandra GIROTTI**, Service économat des familles à l'Assomption Sainte Clotilde, par téléphone au 05.56.48.77.77 ou à l'adresse suivante economat.familles@assomption-bordeaux.com.

VOYAGES, SORTIES PEDAGOGIQUES ET CLASSES DE DECOUVERTE

Pour **TOUS** :

- La **FICHE D'URGENCE** a été remplie par toutes les familles du lycée. Pour les collégiens, elle sera remise à la rentrée. Merci de tenir informée Mme IRIART (responsable.sante@jdapessac.eu) en cas de changement concernant la santé de votre enfant (traitements, allergies, etc.).
- Veillez à ce que la **carte d'identité de votre enfant soit en cours de validité**, et, le cas échéant, le **passport** pour les voyages en dehors de l'Europe. Les délais pour faire établir des papiers d'identité ayant été rallongés, n'attendez pas le dernier moment pour effectuer les démarches nécessaires.
- Nous vous invitons également à vérifier la date de validité de la **carte européenne de santé** de votre enfant, pour d'éventuels déplacements en Europe. Et à en demander une nouvelle le cas échéant.
- Veillez à ce que les **vaccins** soient à jour pour les démarches sanitaires au sein ou en dehors de l'établissement.

QUELQUES DATES À RETENIR

- A partir de cette rentrée scolaire, et pour s'adapter aux exigences du contrôle continu pour le Baccalauréat, **l'organisation de l'année pour toutes les classes se fera par semestre**. L'arrêt des notes du 1^{er} semestre est prévu **fin janvier 2026**.
- **Lundi 23 et mardi 24 février 2026** : **Journées pédagogiques** des enseignants du collège et du lycée. **Les élèves du collège et du lycée n'auront pas cours sur ces deux journées.**
- **Portes ouvertes** du collège et du lycée : **Samedi 8 mars 2026, de 9h00 à 13h00**

POUR TOUS

➤ **Madame Laure IRIART**, infirmière et responsable santé de l'établissement, reste à disposition des familles pour la mise en place des PAI ou autres protocoles en début d'année. Son mail est le suivant : responsable.sante@jdapessac.eu.

➤ Madame IRIART, l'infirmière et responsable santé, assurera un **Point Écoute**. C'est un lieu de paroles et d'échanges où les élèves peuvent venir se confier, en toute confidentialité. Madame Elodie BILLARD, assistante d'éducation au collège, proposera également des créneaux sur ce dispositif.

➤ Il n'est pas souhaitable que les élèves aient sur eux des objets de valeur, ni de grosses sommes d'argent (se limiter aux frais de transport). Si pour une raison importante, un élève doit avoir avec lui une somme d'argent ou un objet de valeur, il peut les confier au CPE (**Madame Valérie DI GUGLIEMO** pour le collège ou **Monsieur Xavier DUPRAT** pour le lycée), qui le lui remettra au moment souhaité.

Chaque élève reste responsable de ses affaires à chaque instant de la journée, notamment lors des déplacements ou pendant les cours d'EPS. Pendant les récréations et la pause de midi, les cartables et les sacs doivent être rangés dans l'étude du collège.

En particulier, nous attirons l'attention de tous quant à l'utilisation des téléphones portables. Pour les collégiens, leur usage est strictement interdit au sein de l'établissement et ceux-ci doivent être éteints et non visibles (cf. le Règlement Intérieur). Pour les lycéens, il n'est autorisé que dans la cour de récréation. Et donc interdit dans les salles de classes, le réfectoire et les coursives.

Nous rappelons qu'en cas d'urgence, un élève peut faire appel à un adulte de l'établissement pour téléphoner. Nous invitons donc les parents à sensibiliser leur enfant sur la bonne utilisation de ces outils.

➤ Vous aurez à lire attentivement et à signer dès la première semaine le **Règlement Intérieur des élèves** de l'établissement. L'inscription d'un jeune à Jeanne d'Arc-Assomption ne peut se faire sans l'acceptation et l'application dans son intégralité, par l'élève et sa famille, de ce Règlement Intérieur.

➤ La responsabilité de l'établissement ne saurait être mise en cause en dehors des heures précises de présence obligatoire.

➤ Un sondage pour les **régimes alimentaires particuliers** vous sera envoyé ultérieurement.

Restant à votre disposition et vous souhaitant de passer de bonnes vacances, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P. LANDÈCHE,
Chef d'Établissement - Coordinateur

P.S. : L'établissement sera fermé du **vendredi 11 juillet 2025** à midi au **mardi 19 août 2025** au matin.